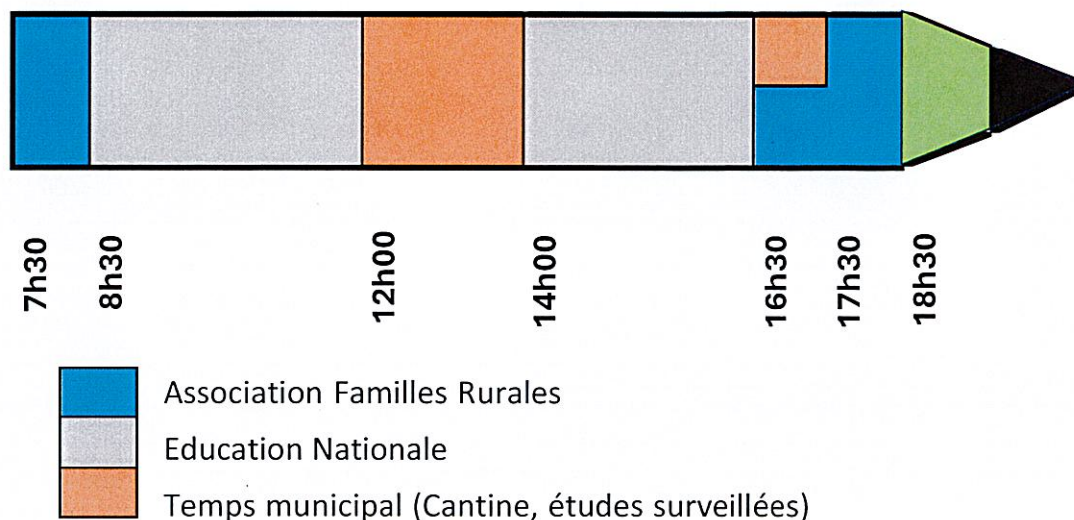


Accueil des enfants de 7h30 à 18h30 inscrits à l'école élémentaire de Rognes

Journée type de votre (vos) enfant(s)



Ouverture des portes de l'école: 8 h 20 - 8 h 30/ 12 h / 13 h 50 - 14 h 00/ 16 h30.

Ces informations ne concernent que le temps cantine, études surveillées en rose, sous la responsabilité de la Mairie et le temps périscolaire matin et soir en bleu, sous la responsabilité de l'AFR.

Les temps scolaires (en gris) sont organisés et gérés exclusivement par l'équipe enseignante (éducation nationale, directrice de l'école : Eva Stepka).



Temps périscolaire (bleu du crayon)

La mairie a confié la gestion du temps périscolaire, des mercredis et vacances scolaires à l'Association Familles Rurales (AFR) par Délégation de Service Public (DSP).

L'Association Familles Rurales propose des activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer leur curiosité et la vie en groupe.

Le personnel d'encadrement répond aux exigences légales. L'ensemble du personnel d'animation est qualifié pour prendre en charge les enfants dans ce type de structure.

Vous devez inscrire votre enfant en contactant l'AFR au 04.42.50.32.24 ou secretariat@famillesruralesrogn.es.fr - Directrice : Aude NECTOUX

Temps cantine (rose du crayon)

La mairie est seule responsable du temps méridien (12h/14h).

Pour la restauration scolaire, nous avons renouvelé notre marché avec « Terres de cuisine » (entreprise régionale), au vue du pourcentage de satisfaction.

Un approvisionnement local ou régional et un repas végétarien par semaine pour tous les enfants.

Nous respectons la loi EGALIM pour le pourcentage de produits BIO.

Les repas sont préparés tous les jours dans la cuisine centrale (basée à l'école élémentaire : chef Jérôme Chabert).

Les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et les interdits alimentaires sont respectés.

Avec l'équipe de cuisine, deux employées municipales sont présentes au réfectoire pour la surveillance.

Les menus (travaillés en commission cantine tous les trimestres) sont consultables sur le site de la Mairie et sur IntraMuros.

Toute modification concernant un repas doit être soumise à Mme Calmard avant 9h. En aucun cas, la directrice ou l'enseignant rajoutera ou supprimera le repas de votre enfant.

Nous souhaitons que vous preniez le temps de lire avec votre (vos) enfants la charte de bonne conduite à la cantine (en PJ).

L'AFR est missionnée par la commune pour organiser des activités extérieures et intérieures pendant les 2 heures du temps méridien : 7 ou 8 animateurs sont présents tous les jours : tournois de foot, balle au prisonnier, jeux de société, atelier loup garou etc...

Responsable AFR Temps cantine : Stéphanie COLLETIN

ETUDES SURVEILLEES (rose du crayon)

A 16h30 (fin de temps scolaire), après une récréation, les enseignants volontaires (rémunérés par la commune) surveillent les enfants pendant qu'ils font leurs devoirs.

Ce n'est pas une étude dirigée (aucune aide ou contrôle) mais une classe calme où les enfants peuvent travailler sereinement.

Les inscriptions sont limitées par rapport aux nombres d'enseignants et seront revus après 1 ou 2 mois de fonctionnement(en fonction du nombre d'enfants présents chaque jour).

Règles de bonne conduite

Pour tous les temps décrits ci-dessus, aucun manque de respect, paroles grossières, violences, bris de matériel ne seront tolérés.

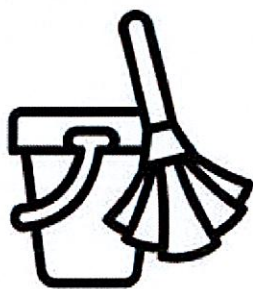
En cas de non-respect des règles, et après concertation entre la mairie, l'AFR et l'éducation nationale, les mesures disciplinaires suivantes peuvent être appliquées : avertissement, exclusion de quelques jours, exclusion définitive.



Gestion des déchets

Les poubelles jaunes des écoles sont remplacées par des bacs de tri.

Les déchets organiques sont récupérés par une société de compostage pour chaque secteur. Afin d'éviter des erreurs et un travail supplémentaire pour les équipes de nettoyage, si votre (vos) enfants amènent goûters, fruits, gâteaux emballés, merci de prévoir une mallette ou sac pour qu'il puisse remporter ses déchets.



Nettoyage des locaux

La commune a un marché avec la Société Hexanet pour un nettoyage quotidien et un nettoyage en profondeur pendant les vacances scolaires.

En espérant que toutes ces informations vous seront utiles, toute l'équipe municipale responsable de la scolarité vous souhaite, parents et enfants, une excellente année scolaire.

Pour toutes questions ou demandes, merci de contacter :

Marilyn Brulé, élue : marilynbm74gmail.com

Carole Calmard, service scolaire : scolaire@rogn.es.fr

04 42 50 35 76



GRUPE SCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE R. VERRIER
Chemin de la Fanée

Directrice : Mme Eva STEPKA
Directrice à mi-temps

Jours de décharge : Jeudi et Vendredi
Tél et fax : 04 42 50 14 94



REPAS À LA CANTINE

Tarif unique : 3,30 €

Inscription obligatoire
auprès du Service Enfance-Jeunesse

ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Périscolaire école élémentaire et vacances
scolaires

Tél : 04.42.50.32.24

Courriel : secretariat@famillesruralesrogn.es.fr

Les études surveillées comment ça marche ?

Inscription annuelle (80€)

Pas d'inscription en occasionnel

Aucune sortie autorisée avant

17 h 30



VACANCES SCOLAIRES 2025-2026

Rentrée des classes : le lundi 01 septembre 2025
Automne : du 20 octobre 2025 au 31 octobre 2025
Noël : du 22 décembre 2025 au 02 janvier 2026
Hiver : du 16 février 2026 au 27 février 2026
Printemps : du 13 avril 2026 au 24 avril 2026
Fin des cours : Vendredi 03 juillet 2026

Adjointe au Maire déléguée à l'enfance, à
la jeunesse, à la vie scolaire et la
restauration municipale

Marilyn BRULÉ

Permanence : sur rdv au 04 42 50 35 76
marilynbm74@gmail.com

Votre interlocutrice au Service Enfance-Jeunesse :

Carole CALMARD
04 42 50 35 76

scolaire@rogn.es.fr

CHARTRE DE BONNE CONDUITE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le déjeuner à la cantine doit être un moment convivial. Ce n'est possible qu'à condition de respecter les règles élémentaires indispensables à toute vie en collectivité :



- ✓ Je rentre et je sors du restaurant scolaire sans bousculade, sans courir, dans le calme.
- ✓ Je me lave les mains, avec du savon avant et après le repas.
- ✓ Je ne joue pas avec la nourriture ou les couverts.
- ✓ Les jeux et jouets personnels sont interdits pendant le temps cantine et doivent rester en classe dans les cartables, sinon ils seront confisqués.
- ✓ J'accepte de goûter un peu à tous les aliments que l'on me propose.
- ✓ Je reste assis et je lève la main pour demander ce dont j'ai besoin.
- ✓ Je parle sans crier et sans me faire remarquer.
- ✓ Je respecte les adultes.
- ✓ Je suis poli(e).
- ✓ Je débarrasse mon plateau avant de partir, attentif au tri des déchets.

En respectant les règles je m'assure que tout se passe bien

